

République Française

Département
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

18 DECEMBRE 2023

OBJET :

ENVIRONNEMENT

PROJET
D'IMPLANTATION DE
CENTRALE
PHOTOVOLTAÏQUE AU
SOL

SIGNATURE D'UNE
PROMESSE DE BAIL
EMPHYTÉOTIQUE

2023-12-25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 18 décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri (excusé à 19h55), BRANLY Sandrine, MAGNIER Renée, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Sabrina MERCIER)
LENGLIN Daniel	(Pouvoir Raymond LEFEBVRE)
DUMONT Pierre-Henri	(19h55 Pouvoir Fabrice MARTIN)
LAVIEVILLE Marie-Lyne	(Pouvoir Corinne NOËL)
GEISLER Maryse	(Pouvoir Véronique Dumont-DESEIGNE)
JOSSIEN Claude	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
FUZELIER Patrick	(Pouvoir Pierre-Henri DUMONT)
HUGOT Léa	(Pouvoir Quentin WILLAUME)
BOUCHEL Céline	(Pouvoir William BOUCHEL)
PERON Laurent	



La ville de Marck désire contribuer au développement des énergies renouvelables sur son territoire et a été sollicitée dans cette perspective par la société UNITE pour un projet d'installation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque.

Ce projet porte sur les parcelles cadastrées section AM n°188 et AM n°189 au lieu-dit Les Urselines d'une contenance de 14 584 m².

La promesse de bail emphytéotique est conclue sur les bases suivantes :

- Durée de la promesse de bail emphytéotique : 4 années
- Durée du bail emphytéotique : 40 ans à compter de la signature du bail.
- Montant et prise d'effet de la redevance : un loyer de base de 500€ par an puis un loyer annuel d'exploitation de 8 000€ / MW

installé à compter de la mise en service de la centrale photovoltaïque.

- Entrée en jouissance par réitération du bail en forme authentique devant notaire.

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L.2122-1-1 et L.2122-1-4 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2241-1,

Vu les articles L451-1 à L451-13 du Code rural et de la pêche maritime,

Vu la saisie du service des Domaines en date du 06/12/2023,

Vu le projet de promesse de bail emphytéotique ci-joint,

Considérant que l'aménagement d'une centrale photovoltaïque s'inscrit dans la politique de développement durable et en faveur des énergies renouvelables de la collectivité ;

Considérant que préalablement au lancement par l'opérateur des études de faisabilité, il est nécessaire d'autoriser la signature d'une promesse de bail déterminant notamment la durée du bail, le montant de la redevance et autres modalités de la mise à disposition ;

Considérant qu'en application de l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales : « Toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. Le conseil municipal délibère au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'État. » ;

Considérant que la consultation du service des Domaines est en cours, la promesse de bail emphytéotique ne prendra effet qu'à réception de l'avis du service des Domaines qui sera transmis aux conseillers municipaux ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la mise à disposition par bail emphytéotique administratif des terrains situés lieu-dit Les Urselines aux conditions susvisées.

AUTORISE Madame le maire à signer la promesse de bail emphytéotique administratif ci-annexée, le bail emphytéotique à venir, ainsi que tout document y afférent.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire



République Française

Département
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

18 DECEMBRE 2023

OBJET :

ENVIRONNEMENT

LOI APER

DEFINITION DES
ZONES
D'ACCELERATION DES
ENERGIES
RENOUVELABLES

2023-12-26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 18 décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri (excusé à 19h55), BRANLY Sandrine, MAGNIER Renée, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Sabrina MERCIER)
LENGLIN Daniel	(Pouvoir Raymond LEFEBVRE)
DUMONT Pierre-Henri	(19h55 Pouvoir Fabrice MARTIN)
LAVIEVILLE Marie-Lyne	(Pouvoir Corinne NOEL)
GEISLER Maryse	(Pouvoir Véronique Dumont-DESEIGNE)
JOSSIEN Claude	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
FUZELIER Patrick	(Pouvoir Pierre-Henri DUMONT)
HUGOT Léa	(Pouvoir Quentin WILLAUME)
BOUCHEL Céline	(Pouvoir William BOUCHEL)
PERON Laurent	

Madame le Maire précise que la Loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) du 10 Mars 2023 a, parmi ses objectifs, celui de « planifier avec les élus locaux, le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires ».

Ainsi, à travers son article 15, ladite Loi demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Ces zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables.

Elles sont proposées par les communes, pour chaque type d'énergie renouvelable. Ce ne sont pas des zones exclusives. Des projets peuvent donc être autorisés en dehors de ces zones mais ces derniers seront plus compliqués à réaliser, notamment avec la création, par le porteur de projet et à ses frais, d'un comité de projet lors de la phase

de concertation.

Dans cet objectif, l'État a mis en place un portail cartographique permettant aux communes de définir ces différentes zones.

Madame le Maire précise que ces zones doivent être définies dans un délai de 6 mois à compter de la mise à dispositions des informations prévues au 1° du II de l'article 15 de la Loi APER afin de respecter les échéances réglementaires et après avoir fait l'objet d'une concertation du public.

Madame le Maire propose à présent de débattre autour de la définition des zones d'accélération sur les énergies suivantes :

- Solaire Photovoltaïque : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur toute la commune,
- Solaire Thermique : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur toute la commune,
- Géothermie : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur toute la commune,
- Biomasse : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur le périmètre repris en annexe de la présente délibération,
- Biogaz : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur le périmètre repris en annexe de la présente délibération.

Vu la Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 Mars 2023,

Vu l'article 15 de ladite Loi qui demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables,

Vu la consultation du public se déroulant sur le site internet de la commune du 23/11/2023 au 18/12/2023 avec une information du public par l'intermédiaire des réseaux sociaux et des panneaux lumineux,

Vu la carte des zones d'accélération des énergies renouvelables ci-annexée,

Considérant l'absence d'observation du public sur le projet d'identification des zones à l'issue de la concertation organisée. |

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20 DEC. 2023

ID : 062-216205484-20231218-2023_12_26-DE

S'LO

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

APPROUVE les propositions de zones d'accélération telles que présentées ci-dessus et annexées à la présente délibération.

PRECISE que la présente délibération sera transmise à Grand Calais Terres et Mers en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département afin que l'intercommunalité puisse organiser le débat en Conseil Communautaire prévu par la Loi.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,



*République Française***Département
du Pas-de-Calais****Ville de MARCK****SEANCE****18 DECEMBRE 2023****OBJET :****CADRE DE VIE****RÉSIDENCE CHÂTEAU
DES THERMES****CONVENTION
D'OCCUPATION DE LA
SALLE DE
CONVIVIALITE****AUTORISATION****2023-12-27****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 18 décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri (excusé à 19h55), BRANLY Sandrine, MAGNIER Renée, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Sabrina MERCIER)
LENGLIN Daniel	(Pouvoir Raymond LEFEBVRE)
DUMONT Pierre-Henri	(19h55 Pouvoir Fabrice MARTIN)
LAVIEVILLE Marie-Lyne	(Pouvoir Corinne NOEL)
GEISLER Maryse	(Pouvoir Véronique Dumont-DESEIGNE)
JOSSIEN Claude	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
FUZELIER Patrick	(Pouvoir Pierre-Henri DUMONT)
HUGOT Léa	(Pouvoir Quentin WILLAUME)
BOUCHEL Céline	(Pouvoir William BOUCHEL)
PERON Laurent	



La résidence d'accueil « Château des Thermes » dispose d'une salle d'activités gérée par le gestionnaire locatif CAP ENERGIE et mise à disposition de ses propres résidents.

Il est envisagé de conclure une convention d'occupation d'une durée de 25 ans pour un montant mensuel de 2 105,67€ avec CAP ENERGIE afin que la commune puisse utiliser cette salle et en faire également bénéficier les associations locales.

Ce montant comprend l'ensemble des charges de fonctionnement de la salle (fluides, entretien, aménagement, ...).

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20 DEC. 2023

ID : 062-216205484-20231218-2023_12_27-DE

S2LO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention joint,

Considérant l'intérêt que présente l'utilisation de cette salle pour la ville de Marck qui souhaite dynamiser, accompagner et soutenir la vie associative et les actions inter-associatives sur la commune.

Après en avoir délibéré,

(Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE et monsieur Pierre-Henri DUMONT ne prenant pas part au vote),

LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 27 VOIX ET 3 ABSTENTIONS,

ACCEPTÉ le principe d'utilisation de la salle d'activités de la résidence des Thermes de CAP ENERGIE par la commune aux conditions présentées ci-dessus.

AUTORISE Madame le maire à signer la convention et toute pièce à intervenir et notamment une convention avec le CCAS définissant les conditions d'usage et les modalités financières.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,



République Française**Département
du Pas-de-Calais****Ville de MARCK****SEANCE****18 DECEMBRE 2023****OBJET :****CADRE DE VIE****INSTALLATION D'UNE
BORNE INTERACTIVE****AUTORISATION ET
DEMANDE DE
SUBVENTION****2023-12-28**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 18 décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri (excusé à 19h55), BRANLY Sandrine, MAGNIER Renée, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Sabrina MERCIER)
LENGLIN Daniel	(Pouvoir Raymond LEFEBVRE)
DUMONT Pierre-Henri	(19h55 Pouvoir Fabrice MARTIN)
LAVIEVILLE Marie-Lyne	(Pouvoir Corinne NOËL)
GEISLER Maryse	(Pouvoir Véronique Dumont-DESEIGNE)
JOSSIEN Claude	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
FUZELIER Patrick	(Pouvoir Pierre-Henri DUMONT)
HUGOT Léa	(Pouvoir Quentin WILLAUME)
BOUCHEL Céline	(Pouvoir William BOUCHEL)
PERON Laurent	



Madame le Maire propose à l'assemblée d'installer une borne interactive aux abords de la mairie.

Actuellement, les actes administratifs nécessitant un affichage tels que permis de construire, arrêtés, délibérations etc., sont accessibles au public uniquement pendant les horaires d'ouverture de la mairie.

Cette borne, qui sera installée à l'extérieur de la mairie, permettra la centralisation de tous les documents et facilitera l'accès à l'information à l'ensemble des citoyens 24h/24.

Cette borne répond à une obligation légale des municipalités : l'affichage légal (art L2131 du CGCT). Depuis juillet 2022, les communes sont autorisées à dématérialiser les actes règlementaires.

Les services de l'État, et en particulier la commission départementale des élus pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ont lancé, comme chaque année, un appel à projets auquel la commune de Marck peut candidater. Un grand nombre d'opérations peuvent être subventionnées.

Ainsi, le plan de financement s'établit comme suit :

Installation d'une borne interactive

Montant total HT: 14 081.00 € HT

Taux subvention : 30 %

Montant subventionnable : 4 224.30 € HT

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

AUTORISE La réalisation de ce projet,

AUTORISE Madame le Maire à présenter le dossier de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux auprès des Services de l'État pour les travaux susvisés,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,



*République Française***Département
du Pas-de-Calais****Ville de MARCK****SEANCE****18 DECEMBRE 2023****OBJET :****CADRE DE VIE****AMENAGEMENT DU
PARVIS DE L'ETANG DES
DRYADES****AUTORISATION ET
DEMANDE DE
SUBVENTION****2023-12-29****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 18 décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri (excusé à 19h55), BRANLY Sandrine, MAGNIER Renée, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Sabrina MERCIER)
LEGLIN Daniel	(Pouvoir Raymond LEFEBVRE)
DUMONT Pierre-Henri	(19h55 Pouvoir Fabrice MARTIN)
LAVIEVILLE Marie-Lyne	(Pouvoir Corinne NOEL)
GEISLER Maryse	(Pouvoir Véronique Dumont-DESEIGNE)
JOSSIEN Claude	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
FUZELIER Patrick	(Pouvoir Pierre-Henri DUMONT)
HUGOT Léa	(Pouvoir Quentin WILLAUME)
BOUCHEL Céline	(Pouvoir William BOUCHEL)
PERON Laurent	



Madame le Maire rappelle que dans le cadre de sa politique en faveur de l'environnement et notamment afin de favoriser la protection de la faune et le développement de la biodiversité en milieu urbain, la commune a renaturé l'étang des Dryades tout en aménageant un espace de promenade et de pêche afin de le rendre plus attrayant pour la population en 2021.

Afin de poursuivre l'embellissement de ce lieu, écrin de nature au sein du quartier des Dryades, la commune envisage au travers de son plan pluriannuel d'investissements l'aménagement du parvis des Dryades.

Un parvis d'accès sera donc réalisé afin de faciliter l'accès à l'étang en toute sécurité. Du mobilier y sera installé et de la végétation plantée.

Les services de l'État, et en particulier la commission départementale des élus pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ont lancé, comme chaque année, un appel à projets auquel la commune de Marck peut candidater. Un grand nombre d'opérations peuvent être subventionnées.

Ainsi, le plan de financement s'établit comme suit :

Montant total HT: 89 725,5 € HT

Taux subvention : 20%

Montant subventionnable : 17 945,10 € HT

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

AUTORISE La réalisation de ce projet,

AUTORISE Madame le Maire à présenter le dossier de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux auprès des Services de l'État pour les travaux susvisés,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,



République Française

Département
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

18 DECEMBRE 2023

OBJET :

CADRE DE VIE

RÉNOVATION DU SOL DE
L'ÉCOLE PRIMAIRE DE
L'AÉROPORT

AUTORISATION ET
DEMANDE DE
SUBVENTION

2023-12-30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille vingt-trois, le lundi 18 décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri (excusé à 19h55), BRANLY Sandrine, MAGNIER Renée, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Sabrina MERCIER)
LENGLIN Daniel	(Pouvoir Raymond LEFEBVRE)
DUMONT Pierre-Henri	(19h55 Pouvoir Fabrice MARTIN)
LAVIEVILLE Marie-Lyne	(Pouvoir Corinne NOEL)
GEISLER Maryse	(Pouvoir Véronique Dumont-DESEIGNE)
JOSSIEN Claude	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
FUZELIER Patrick	(Pouvoir Pierre-Henri DUMONT)
HUGOT Léa	(Pouvoir Quentin WILLAUME)
BOUCHEL Céline	(Pouvoir William BOUCHEL)
PERON Laurent	



Madame le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre d'une bonne gestion de son patrimoine, la commune envisage, au travers de son plan pluriannuel d'investissements, de rénover le sol de l'école primaire de l'aéroport.

A certains endroits au sein de l'école, les sols sont usés et nécessitent une rénovation complète pour améliorer l'accueil et la sécurité des enfants.

Les services de l'État, et en particulier la commission départementale des élus pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ont lancé, comme chaque année, un appel à projets auquel la commune de Marck peut candidater. Un grand nombre d'opérations peuvent être subventionnées.

Ainsi, le plan de financement s'établit comme suit :

Montant total HT: 14 437 € HT

Taux subvention : 25 %

Montant subventionnable : 3 609,25 € HT

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

AUTORISE La réalisation de ce projet,

AUTORISE Madame le Maire à présenter le dossier de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux auprès des Services de l'État pour les travaux susvisés,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,



République Française

**Département
du Pas-de-Calais**



Ville de MARCK

SEANCE

18 DECEMBRE 2023

OBJET :

CADRE DE VIE

**REFECTION DE LA
TOITURE DE LA MAIRIE**

**AUTORISATION ET
DEMANDE DE
SUBVENTION**

2023-12-31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 18 décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri (excusé à 19h55), BRANLY Sandrine, MAGNIER Renée, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Sabrina MERCIER)
LENGLIN Daniel	(Pouvoir Raymond LEFEBVRE)
DUMONT Pierre-Henri	(19h55 Pouvoir Fabrice MARTIN)
LAVIEVILLE Marie-Lyne	(Pouvoir Corinne NOËL)
GEISLER Maryse	(Pouvoir Véronique Dumont-DESEIGNE)
JOSSIEN Claude	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
FUZELIER Patrick	(Pouvoir Pierre-Henri DUMONT)
HUGOT Léa	(Pouvoir Quentin WILLAUME)
BOUCHEL Céline	(Pouvoir William BOUCHEL)
PERON Laurent	



Madame le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre d'une bonne gestion de son patrimoine, la commune envisage, au travers de son plan pluriannuel d'investissements, de rénover la toiture de la mairie.

La mairie est un bâtiment ancien dont un pan de toiture face à la place de l'Europe présente des faiblesses d'étanchéité.

Il convient donc de procéder à la rénovation complète de ce pan dans l'objectif de préserver le patrimoine communal.

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le **20 DEC. 2023**

ID : 062-216205484-20231218-2023_12_31-DE



Les services de l'État, et en particulier la commission départementale des élus pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ont lancé, comme chaque année, un appel à projets auquel la commune de Marck peut candidater. Un grand nombre d'opérations peuvent être subventionnées.

Ainsi, le plan de financement s'établit comme suit :

Montant total HT: 29 850 € HT

Taux subvention de 25%

Montant subventionnable : 7 462,5 € HT

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

AUTORISE La réalisation de ce projet,

AUTORISE Madame le Maire à présenter le dossier de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux auprès des Services de l'État pour les travaux susvisés,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire



République Française

Département
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

18 DECEMBRE 2023

OBJET :

CADRE DE VIE

RENOVATION DE LA
TOITURE DE L'ECOLE
MATERNELLE DES
HAUTES COMMUNES

AUTORISATION ET
DEMANDE DE
SUBVENTION

2023-12-32

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 18 décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri (excusé à 19h55), BRANLY Sandrine, MAGNIER Renée, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Sabrina MERCIER)
LENGLIN Daniel	(Pouvoir Raymond LEFEBVRE)
DUMONT Pierre-Henri	(19h55 Pouvoir Fabrice MARTIN)
LAVIEVILLE Marie-Lyne	(Pouvoir Corinne NOËL)
GEISLER Maryse	(Pouvoir Véronique Dumont-DESEIGNE)
JOSSIEN Claude	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
FUZELIER Patrick	(Pouvoir Pierre-Henri DUMONT)
HUGOT Léa	(Pouvoir Quentin WILLAUME)
BOUCHEL Céline	(Pouvoir William BOUCHEL)
PERON Laurent	



Madame le Maire explique que, dans le cadre d'une bonne gestion de son patrimoine, la commune envisage, au travers de son plan pluriannuel d'investissements, la rénovation de la toiture de l'école maternelle des Hautes Communes.

En effet, des fuites apparaissant fréquemment lors de grosse pluie, il convient de réparer cette toiture.

Les travaux consisteront en la dépose de l'ensemble des toitures des modules et la pose d'une étanchéité bitumeuse.

Les services de l'État ont lancé, comme chaque année, un appel à projets pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) auquel la commune de Marck peut candidater. Un grand nombre d'opérations peuvent être subventionnées.

Ainsi, le plan de financement s'établit comme suit :

Montant total HT: 96 000 € HT

Taux subvention : 80%

Montant subventionnable : 76 800 € HT

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

AUTORISE La réalisation de ce projet,

AUTORISE Madame le Maire à présenter le dossier de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local auprès des Services de l'État pour les travaux susvisés,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

